

Sommaire:

Edito	P1 et 9
Résultat des élections à la CAA	P2-3
Texte action CAA 09/21	p4-5-6
CHCTA	P7-8-9
Expression des tendances	
Ecole Emancipée	P10
Unité et Action et sans tendance	P11
Face au PLE :	p12>14
Surcharge	p14
Stages	p15
Mouvement fonction publique du 5 octobre	P16

Défiance dans le système , confiance dans le SNES-FSU Réunion !

En cette première partie de l'année scolaire, le SNES-FSU Réunion ne manque pas d'occasions de voir combien le « système » Education Nationale du gouvernement Macron, sous l'égide de Jean Michel BLANQUER suscite de plus en plus de défiance de la part des collègues.

Et il y a de quoi !

A la Réunion comme dans toutes les académies, cela fait deux ans maintenant que les mouvements inter et intra académiques se déroulent sans la présence des commissaires paritaires des organisations syndicales et donc sans les conditions de transparence et d'assurance du respect des règles et de nos droits.

Le SNES-FSU Réunion est demeuré cependant aux cotés des collègues pour les conseiller dans la formulation des vœux de mutation, les accompagner dans les démarches de révision d'affectation et de dépôt de recours.

Mais nous n'acceptons pas cette situation et revendiquons un retour du paritarisme.

Il en va de même pour toutes les opérations liées à l'avancement, à la carrière. Le SNES-FSU Réunion est resté présent, a répondu et répond aux questions des collègues, et continue d'interroger les services rectoraux. Là encore, la tâche est ardue car les informations sont désormais chasse gardée des services.

Mais nous ne baissons pas les bras et revendiquons la nécessité de groupes de travail, de commissions paritaires pour lever toute suspicion de non respect des règles.

En cette Rentrée particulière, le SNES-FSU Réunion est également présent et actif pour relever et dénoncer auprès des services rectoraux les manquements d'un protocole sanitaire difficilement appliqué dans nos établissements. Et que dire du mauvais traitement réservé aux collègues vulnérables, soumis aux désormais habituelles injonctions changeantes. Là aussi nous intervenons auprès de notre administration lorsque les collègues nous font signe.

...

Suite p 9



N° 215

Vote d'orientation académique—1

Inscrits : 681

Votes exprimés : 270 : 39,6%



Tendance Unité & Action et sans tendance :

220 : 81,5%



Tendance Ecole Emancipée :

50 : 18,5%



Nombre de représentants élus à la Commission Administrative Académique du Snes-Fsu Réunion sur 35

Tendance Unité & Action et sans tendance : 29

Tendance Ecole Emancipée : 6

Nombre de représentants élus au bureau académique du Snes-Fsu Réunion sur 11

Tendance Unité & Action et sans tendance : 9 titulaires et 9 suppléants

Tendance Ecole Emancipée : 2 titulaires et 2 suppléants



Sont élus

○ au secrétariat du Snes-Fsu Réunion

Secrétaire académique : Corinne Peyré

Secrétaires adjoints : Victor Rodrigues et Antoine Laurenti

Trésorière : Patricia Gaston Very

Trésorier adjoint : Pierre Fourny



○ au bureau Académique du Snes-Fsu Réunion

- ▶ Au titre de la tendance Unité & Action et sans tendance

Titulaires : PEYRÉ Corinne, RODRIGUES Victor, LAURENTI Antoine, GASTON VERY Patricia, Pierre FOURNY, MOREAU Audrey, COMBE Chrystel, RAMASSAMY Frédéric, JUAN Corinne.

Suppléant(e)s : Isabelle BREIL, Julie ACQUIER GUILLOU, Michel ZERWETZ, Sophie JEAMBLU, Brigitte K'BIDI, Franco SFERRA, Anne-Lise BUÉ, Didier SOLER, David RIVOIRE.

- ▶ Au titre de la tendance Ecole Emancipée

Titulaires : Marie-Helène DOR et Françoise LEPOAN.

.Suppléantes : Gwenaëlle MENARD et jacqueline CAMATCHY.

○ à la Commission Administrative Académique du Snes-Fsu Réunion

- ▶ Au titre de la tendance U&A et sans tendance :

PEYRÉ Corinne, RODRIGUES Victor, LAURENTI Antoine, GASTON-VERY Patricia, FOURNY Pierre, MOREAU Audrey, COMBE Chrystel, RAMASSAMY Frédéric, JUAN Corinne, BREIL Isabelle, ACQUIER-GUILLOU Julie, ZERWETZ Michel, JEAMBLU Sophie, K'BIDI Brigitte, BUÉ Anne-Lise, SFERRA Franco, SOLER Didier, RIVOIRE David, FORNECKER Patrick, BOYER Tobias, CARRERA Guadalupe, DELEBARRE Cécile, NIRLO Yann, PUISSANT Miriem, ROURE Cyril, PEYRE Alain, ZETTOR Jonathan, BOUDRA Eva, ALONSO Santiago

- ▶ Au titre de la tendance Ecole Emancipée

DOR Marie-Hélène, LEPOAN Françoise, CROSSON Patricia, CAMTCHY Jacqueline, FOLIO Raphaël, MENARD Gwénaëlle

Contexte : Le ministère et sa représentante au niveau académique persistent dans leur déni de la réalité : l'Education est une priorité mais on supprime des postes, le protocole sanitaire est renforcé alors qu'il est plus allégé qu'en avril dernier dans les lycées et toujours aussi difficile à appliquer dans les collèges... Ces mensonges commencent, enfin, à être perçus par l'opinion publique. Toutefois, nous devons continuer à les dénoncer afin d'obtenir un rejet massif de la politique menée par ce gouvernement en matière d'éducation.

Les dernières annonces du Président de la République concernant le recrutement des professeurs des écoles par les directeurs confirment les vieilles lunes néolibérales qui ont sous-tendu toute la politique menée depuis son arrivée au pouvoir. Toutes les contre-réformes qui ont été mises en place sous son quinquennat, dans l'Education, ont eu pour but d'affaiblir le service public que nous défendons. La pandémie que nous connaissons a bien montré que le « quoi qu'il en coûte » ne concerne que le privé (chômage partiel, aides spécifiques aux entreprises...) et que le service public d'Education n'a bénéficié d'aucun collectif budgétaire pour faire face aux séquences du Coronavirus, au contraire. Le second degré s'est vu amputé de 1883 postes à la dernière rentrée, malgré les manques criants aucune création de postes de CPE, Infirmiers, PsyEN, Assistantes sociales... Belle priorité ! En cette fin de quinquennat, il est à craindre une fuite en avant de nos gouvernants que nous devons combattre.

Education : La rentrée scolaire n'a pas été anticipée et les bons résultats aux examens ne sont en aucun cas la preuve que l'année scolaire dernière s'est bien déroulée contrairement à ce qu'affirme notre rectrice. L'année dernière et une bonne partie de la précédente n'ont pas été « normales » et aucune mesure n'a été prise pour en tenir compte (allègement des effectifs, allègement des programmes, recrutement de personnels enseignants, surveillants, médicaux...) Seules des heures supplémentaires sont proposées à des personnels déjà surchargés. Le protocole sanitaire, niveau 2, n'a pas pris en compte la situation sanitaire

Elle a, une fois de plus, servi de banc d'essai à la rentrée métropolitaine. La distinction qui devrait être faite entre les élèves vaccinés et les autres aboutit à une « usine à gaz » : les classes ne sont plus fermées mais les élèves sont libéré(e)s le temps d'aller se faire tester, certains pourront revenir avec un test négatif, d'autres, quel que soit le résultat du test, seront « évincés » pendant une semaine... C'est pédagogiquement intenable et la soi-disant « continuité pédagogique » prévue est impossible à mettre correctement en place sauf à imposer la double journée de travail à l'ensemble des collègues. L'enseignement à distance n'est qu'un leurre à destination des parents d'élèves. La situation que nous vivons est déjà compliquée mais les « solutions » imposées n'arrivent en rien. Comme nous l'avons déjà dit pour le Bac Blanquer : à chaque solution, un (voire des) problème(s) supplémentaires.

Les annonces faites par le ministre le 28 juin sur les ajustements du bac Blanquer enterrent un peu plus le baccalauréat national et terminent un baccalauréat de

Le poids du lycée d'origine sants. Les créations de être améliorée et leurs con-
va peser de plus en lourd et postes de CPE se sont faites trats abondés en heures
marquera durablement la par redéploiement des pour permettre de couvrir
scolarité et le destin scolaire moyens. La mise en place les besoins signifiés par la
des élèves, comme l'a déjà des internats d'excellence MDPH.

montré ParcoursSup. Le coup s'est faite au prix de la perte Fonction publique
de force du ministère lors du de moyens en AED des La crise sanitaire a démontré
CSE (mise en place d'un pro- autres établissements. la nécessité de services pu-
jet local d'évaluation sous la AESH : blics animés par des person-

houlette du conseil pédago- Le ministère a concédé une nels formés et bien rémuné-
gique et présenté en CA) avancée en instaurant une rés. Mais c'est encore la lo-
confirme que cette réforme grille à avancement automa- gique néolibérale qui déter-
est aussi une attaque fron- tique. Toutefois, le rythme mine les réformes menées et
tale contre nos métiers. d'avancement est trop lent celles envisagées. Le gouver-

Nous appelons tou(te)s les (3 ans pour chaque échelon), nement attaque frontale-
collègues à s'emparer de les indices sont trop bas ment les droits sociaux, en
cette question lors des demi- (début : 335) et les temps général, et la fonction pu-
journées banalisées qui sont partiels généralisés. Malgré blique en particulier en
prévues en septembre afin la création de quelques em- maintenant la réforme ré-

de limiter le zèle de certain plois à cette rentrée, le gressive de l'assurance chô-
(e)s et d'empêcher la mise nombre d'AESH ne permet mage et celle des retraites
en place d'une hiérarchie in- pas de couvrir les besoins Grenelle Tout au long de
termédiaire. des élèves en situation de l'année, Jean-Michel Blan-

PsyEN : handicap. Nous demandons quer s'est autoproclamé mi-
Aucune création de postes à la création d'un corps de nistre de la revalorisation.
cette rentrée alors que fonctionnaires de catégorie B Résultats : première tranche

l'orientation est un point clef car c'est ce qu'impose la réa- de la prime d'attractivité, 66
de la scolarité et que les lité et la permanence des be- % des personnels non con-
PsyEN sont des profession- soins d'accompagnement cernés. Deuxième tranche
nels. La création de la mis- des élèves en situation de de la prime d'attractivité, 42
sion de professeur référent handicap. La mise en place % des personnes non concer-

d'un groupe d'élèves vient des PIAL a dégradé les condi- nés. Quant au reste des dis-
concurrencer celle des tions de travail des AESH. cussions sur l'évolution du
PsyEN. Rappelons que cette Nous demandons leur sup- métier, elles trahissent, en
mission se fait sur la base du pression. Les AESH ne doi- creux, la volonté ministé-
volontariat. vent plus être affecté(e)s au- rielle de prendre la main sur

CPE/AED : près de plusieurs élèves avec nos métiers.

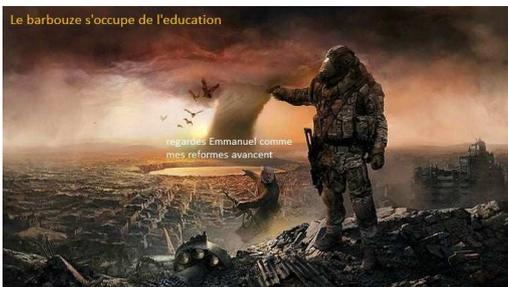
Les moyens pour les vies sco- des pathologies différentes. Leur formation continue doit
laires sont encore insuffi-

Action :

Le SNES-FSU Réunion appelle l'ensemble des collègues

- à se réunir dans les établissements pour se saisir de toutes ces questions et en informer tous les personnels
- à refuser toutes les missions facultatives que l'administration souhaite imposer (professeur principal, professeur référent, ...)
- à s'emparer des conseils d'enseignement et pédagogiques pour lutter contre les tentatives de création de hiérarchies intermédiaires.
- à participer à la grève du 23 septembre pour la mise en place d'un plan d'urgence pour l'école (création de postes, revalorisation salariale pour toutes et tous...) à participer aux grèves et manifestation du 5 octobre, à l'appel de l'interprofessionnelle FSU, FO, CGT, Solidaires, pour lutter contre la politique néolibérale du gouvernement et pour le progrès social.

Le Conseil Syndical réuni ce jour se mandate pour qu'il y ait une deuxième manifestation, dans le Sud, le 23 septembre.



L'Education Nationale



Les services Publics



L'hôpital

MANIFESTATION MARDI 5 OCTOBRE 2021
Saint-Denis / RDV à 9h00 v PETIT MARCHÉ → PRÉFECTURE

Pour une autre politique



Le SNES, pour agir ensemble

(avec une distance de sécurité)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA)

Le rôle du CHSCT

Le CHSCT est une organisation représentative du personnel. C'est une instance consultative.

*Le **CHSCT** a en charge la protection des travailleurs notamment en matière d'hygiène, de santé et de sécurité. Il doit aussi participer à l'amélioration des conditions de travail.*

Sa mission en tant qu'acteur de la sécurité au travail mais aussi de la santé, est de contribuer à la protection, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés de l'académie. Il a pour vocation de :

- procéder à l'analyse des risques professionnels, des conditions de travail et des risques auxquels peuvent être exposés les salariés ;
- contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et proposer des actions de prévention :
- veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires ;
- effectuer des enquêtes en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Les membres du CHSCT ont la possibilité d'interpeller l'administration en adoptant des avis circonstanciés en réunion de CHSCT, avis auxquels la présidente du CHSCT est tenue de répondre par écrit dans un délai de deux mois.

La composition du CHSCT

Le CHSCTA est présidé par la rectrice, secondée par la Directrice des Ressources Humaines. Il comprend 7 représentants des personnels (+ 7 suppléants) qui sont les seuls à avoir une voix délibérative. Des acteurs opérationnels tels que le médecin conseil, la psychologue du travail, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail ou les conseillers et conseillères de prévention peuvent faire partie du comité à titre consultatif.

Vos représentants FSU au CHSCTA de La Réunion sont :

Chrystel COMBE (SNES) : titulaire / secrétaire académique

Pascal MARCHETTI (SNUEP) : titulaire

Béatrice LECOQ (SNICS) : suppléante

Bechir BEN-HAMOUDA (SNUIPP) : suppléant

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA)

Le fonctionnement du CHSCT

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Des réunions extraordinaires sont aussi organisées sur des sujets précis (la situation sanitaire ou un accident grave par exemple) ou à la demande d'une partie des représentants du personnel.

Groupes de travail :

Le CHSCT de l'académie de La Réunion a mis en place des groupes de travail sur les thématiques suivantes:

- les accidents de service ou de travail et les maladies professionnelles
- la prévention des risques psychosociaux
- les agressions
- le risque chaleur
- le télétravail et le travail à distance

Pour pouvoir vous aider à défendre vos conditions de travail, vos représentants ont besoin d'être informés des événements et situations auxquels vous êtes confrontés, notamment par le biais des registres (en particulier le Registre Santé Sécurité au Travail et le Registre Danger Grave et Imminent) disponibles dans vos établissements et/ou en contactant la secrétaire académique du CHSCTA : chscta-sec@ac-reunion.fr

Les risques psychosociaux

Dans le monde des services publics, les risques psychosociaux (RPS) constituent un risque majeur pour la santé physique et mentale des salariés. 41 % des salariés se sentent stressés, 60 % d'entre eux déclarent que cet état de stress est en lien avec la sphère professionnelle (étude qualité de vie au travail ANACT).

Les risques psychosociaux sont « les risques pour la santé mentale, physique ou sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Les facteurs de risques psychosociaux au travail sont :

- ① les exigences et l'intensité du travail ;
- ② les exigences émotionnelles ;
- ③ le manque d'autonomie et de marges de manœuvre ;
- ④ la mauvaise qualité des rapports sociaux et des relations de travail ;
- ⑤ les conflits de valeur ;
- ⑥ l'insécurité de la situation de travail.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA)

Pour le SNES-FSU, faire reconnaître et combattre les risques psychosociaux et améliorer les conditions de travail est un engagement essentiel.

Notre académie a mis en place un Groupe de Prévention des Risques Psychosociaux (GAPRPS) piloté par la psychologue du travail et composé de personnes formées à l'écoute. Le GAPRPS propose des entretiens aux personnes qui ont besoin d'un soutien psychologique.

La secrétaire académique du CHSCT fait le lien avec le GAPRPS à l'adresse suivante : preventionrps@ac-reunion.fr

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

D'une façon générale, l'employeur a l'obligation de protéger la sécurité et la santé des travailleurs. En la matière, il a une obligation de moyens renforcée. C'est-à-dire qu'il doit tout mettre en œuvre pour éviter les accidents et que sa responsabilité pénale soit engagée. Dans la pratique, c'est au chef de service de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents. Cette obligation concerne tant les personnes placées sous son autorité que celles extérieures intervenant dans l'établissement. Si, parmi les mesures à prendre, certaines dépassent ses compétences, il doit alerter les autorités de tutelle ou la collectivité territoriale de rattachement.

Si la situation liée à la pandémie tend à l'amélioration, d'après les chiffres officiels, il n'en demeure pas moins que nous, personnels de l'éducation, allons encore porter à bout de bras notre service public ! Car, comme enfermée dans un déni de réalité, notre administration a refusé d'adapter les conditions pédagogiques de cette année: donc pas d'emplois supplémentaires et pas d'aménagements de programmes en dehors de quelques points à la marge en lycée.

Les élèves ont accumulé des difficultés après 18

mois de scolarité sous Covid, et les « Devoirs faits » au collège et le recours aux heures supplémentaires en lycée ne sont pas des mesures satisfaisantes. Elles ne masquent pas les effets désastreux de la politique d'austérité subie par le secteur: le degré de dégradation des conditions de travail, le refus de créations d'emplois qui s'accumulent et les effectifs des classes toujours plus chargés.

Le SNES-FSU Réunion n'est pas dupe. Nous sommes en classe dans les établissements, à l'écoute des collègues. Nous sommes en contact permanent avec

nos collègues du SNES National, nous échangeons avec nos collègues du SNES des autres académies et les annonces du Ministre ne nous trompent pas.

Les analyses de tous ces camarades du SNES-FSU nous confortent: nous avons raison de mener ces combats pour la défense de nos métiers et dans l'intérêt des élèves de ce pays.

Notre organisation syndicale, le SNES-FSU, forte de ses militants, de ses adhérents doit faire changer les choses !

Edito

Visite ministérielle au collège Titan: une mascarade de plus!

Madame Elimas, Secrétaire d'État en charge de l'Éducation Prioritaire, a visité le collège Titan du Port, établissement classé REP+. Au cours de sa visite, elle n'aura pas eu l'occasion de voir:

- la détresse du petit Jean-Charles (prénom modifié) et de ses enseignants démunis quand son AESH est absente à cause des restrictions budgétaires décidées par le ministère de l'Éducation Nationale et donc validées par Mme Elimas ; et des Jean-Charles, il y en a plusieurs,
- le manque de places et de matériel dans les classes où, malgré la limitation à 24 élèves, ils sont plus nombreux,
- les conditions de chaleur extrêmes que nous vivons chaque année dans les salles de classe et le CDI,
- le travail en flux tendu des personnels de vie scolaire qui souffrent des baisses constantes du nombre d'Assistants d'Éducation,
- les effets des suppressions de postes notamment d'enseignants, ce qui oblige bon nombre de ces derniers à courir d'un établissement à un autre pour faire cours,
- l'obsolescence de certains matériels, notamment informatiques,
- l'absence d'évaluation sérieuse de tel ou tel dispositif "pédagogique" à la mode qui coûte un "pognon de dingue", pour des résultats que l'on peine à voir et se sont d'ailleurs traduits cette année par une baisse spectaculaire des résultats au Brevet,
- les incohérences d'un protocole sanitaire -pourtant nécessaire- mais imposé en dépit du bon sens,

Bref, elle n'aura rien vu de tout ce qui fait notre quotidien, entièrement consacré à l'intérêt de nos élèves portois malgré une institution bien peu reconnaissante de nos efforts pour les aider à construire leur avenir.

En revanche, elle aura eu l'occasion de se repaître de la fraîcheur des salles de classe en ce mois de septembre tout en contemplant des murs jusque là ternes mais soudainement fraîchement repeints et de jolies plantes à l'entrée de la cantine, là où il n'y en a jamais eu en 30 ans d'existence du collège.

Mme Elimas aura donc pu suivre un programme soigneusement organisé pour éviter tout couac, c'est-à-dire toute confrontation directe avec le réel de l'Éducation Prioritaire et les effets dévastateurs des politiques menées par son gouvernement et son ministère.

Pour la section FSU du collège Titan, Marie-Hélène DOR (14 septembre 2021)

L'Éducation Prioritaire est le terrain d'expérimentation de l'orientation politique libérale globale que le ministre Blanquer entend imposer à l'Éducation nationale. Il y expérimente sa vision des évolutions du système éducatif : culture des projets, multiplications de labels sans moyens associés, renforcement de la contractualisation, mise en concurrence des établissements, des disciplines, des collègues, pressions renforcées des hiérarchies sur les personnels, ingérences pédagogiques...

Les Cités Educatives (...) sont de véritables laboratoires de l'ultra-libéralisme appliqué à l'école publique ne serait-ce que par la mise en concurrence des établissements au sein d'une même Cité et l'externalisation des missions via le partenariat avec les collectivités ou avec des associations et des entreprises. (...)

Il n'y a en réalité rien de bien neuf : le projet d'une part modulable de la prime REP rappelle la prime au mérite dans feu les établissements ECLAIR. Les annonces de Macron d'une expérimentation du recrutement localisé des personnels rappellent les lettres de missions dans ces mêmes ECLAIR... Or on l'a bien vu : cela ne marche pas, seul le statut permet de mettre des professeurs devant tous les élèves, dans tous les territoires.

A tout ceci s'ajoute un état des lieux de l'EP qui n'honore pas le gouvernement. Les restrictions budgétaires affectent tout autant l'EP, (...)

L'objectif de l'EP n'est plus de donner plus à ceux qui ont moins, mais d'avancer sur les déréglementations et la marchandisation du service public d'éducation (...)

Le SNES-FSU doit exiger l'abandon de l'expérimentation des Cités Educatives.

Marie-Hélène DOR, École Émancipée (intervention à la Commission Nationale du SNES 21-22 septembre 2021 - extraits-)

Unité et Action : rechercher l'Unité pour une Action efficace !

Baccalauréat, moyens pour le second degré, salaires, mener les luttes face aux politiques délétères du gouvernement

Emmanuel Macron met en œuvre son projet de profonde transformation de notre société : celui dans lequel les plus défavorisés ne peuvent plus compter sur aucun outil de la solidarité collective. L'école n'échappe pas à cette logique libérale.

Suppressions de postes, réforme du lycée, sélection à l'entrée à l'université, autonomie de l'établissement qui est le plus souvent une forme d'autonomie des chefs d'établissement, réforme du bac, non remise en cause de la réforme du collège... ajoutées aux mesures salariales contre les fonctionnaires, toutes ces mesures forment un ensemble cohérent, celui d'une école qui aurait renoncé à son rôle d'instrument de lutte contre les inégalités, celui d'une école où les personnels sont dévalorisés et déclassés.

Unité et Action ne se contente pas de s'opposer à cette politique, notre courant de pensée se veut aussi force de proposition. Ainsi, à rebours des de la politique du gouvernement, Unité et Action porte un projet syndical ambitieux : celui d'un service public d'éducation émancipateur qui permette une réelle démocratisation de notre système éducatif, et dans lequel les personnels doivent être reconnus et revalorisés.

Pour gagner, il nous faut construire des actions de masse et également renforcer notre syndicalisme, notamment en continuant à l'ancrer dans les réalités du terrain.

Construire des actions majoritaires pour gagner

Pour nous, l'action syndicale efficace est celle qui parvient à réunir le plus grand nombre de collègues et ainsi à être majoritaire. Il est donc indispensable de développer les outils qui permettent de construire ces luttes : cela passe par un important travail de syndicalisation, mais aussi d'information et d'explication des enjeux. Ce travail de terrain, patient mais déterminé, passe par une présence forte dans les établissements (tournées, heures d'information syndicale, AG), que les militants Unité et Action ont construite avec les collègues, et qu'ils continueront de mettre en œuvre. Cela implique également de rechercher les convergences avec les jeunes, les parents et les organisations syndicales, notamment celles qui partagent nos revendications de luttes et de transformation sociale

Unité et Action s'attache aussi à renforcer l'outil syndical. Plutôt qu'une dispersion dans des collectifs peu ou mal identifiés, nous renforcerons le SNES-FSU comme instrument des luttes de la profession : expliquer, comprendre, organiser le débat, ne pas trancher à la place des collègues... bref, se donner les moyens de rassembler la profession pour les luttes à venir.

Un syndicalisme de terrain, des militants à vos côtés

Le SNES-FSU tire sa force de sa présence dans la grande majorité des établissements. Cela permet de prendre en compte au mieux la réalité du quotidien et les attentes des collègues. S'appuyer sur le terrain, construire les luttes avec les collègues, les défendre dans les instances, les conseiller au mieux au quotidien, c'est cette conception du syndicalisme que nous continuerons à porter et construire, celle qui consiste à tenir tous les bouts de l'action syndicale, des mobilisations locales aux mobilisations nationales, en passant par la défense des droits de tous lors des opérations de carrières.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous aussi vous partagez notre conception du syndicalisme !

Retrouvez le guide syndical complet et les analyses disciplinaires ici :

<https://www.snes.edu/article/bac-analyse-disciplines-guide-ig/>

Qu'est-ce que le PLE ?

Le Projet local d'évaluation (PLE) présente aux élèves et aux parents de « **façon synthétique et globale la politique d'évaluation adoptée par l'établissement** ».

Le prétendu objectif affiché par le ministère est de **garantir l'égalité des candidats et des candidates ! Ne nous y trompons pas, seul le BAC, examen national et terminal pouvait tendre à cette égalité !**

Le PLE concerne **toutes les disciplines de première et terminale** sauf celles évaluées par des épreuves terminales.

Seuls deux textes sont règlementaires : le décret et l'arrêté du 27 juillet 2021. **Ils ne comportent aucune mesure contraignante sur les modalités d'évaluation.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382#>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610#>

La note de service du 29 juillet et, surtout, le guide de l'évaluation écrit par l'Inspection Générale sont **des outils managériaux et politiques** qui n'ont **aucune portée réglementaire**. La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a précisé, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 septembre 2021, que ce guide est source de propositions uniquement.

Le PLE : le prétexte de l'harmonisation... mais la vraie caporalisation.

Le PLE est la réponse aux méfaits du contrôle continu que certains semblent « découvrir » et que l'institution prétend cadrer. **En réalité, il s'agit d'une dépossession du métier via des prescriptions**

multiples.

Harmoniser les évaluations est un objectif légitime lorsqu'il s'agit du baccalauréat et des épreuves terminales. Cependant, nous nous trouvons dans une impasse pédagogique lorsqu'il s'agit du contrôle continu : **la confusion entre évaluations formative, sommative et certificative engendrée par le contrôle continu nous conduirait à standardiser une évaluation, qui par nature ne peut pas l'être puisqu'elle est pensée par les experts pédagogiques que nous sommes, au sein de nos classes, en fonction de nos progressions et de nos élèves, pour arriver à une évaluation finale, nationale... qui a disparu.**

Cette procédure va-t-elle permettre d'harmoniser l'évaluation entre établissements ?

Non, absolument pas, puisque par définition chaque établissement définit un cadre d'évaluation qui lui est propre. **C'est au contraire une incitation à la différenciation de l'évaluation d'un établissement à l'autre.** Or justement, l'enjeu serait d'avoir des pratiques d'évaluation similaires d'un établissement à l'autre... ou plus précisément d'avoir une harmonisation autour d'une épreuve identique.

Cette procédure va-t-elle permettre d'harmoniser les pratiques d'évaluation au sein de chaque établissement ?

Même pas, sauf de manière formelle. **Si tel enseignant a la réputation de noter de manière « sévère », et tel autre de noter de manière plus « laxiste », le fait qu'ils se mettent d'accord pour faire chacun 3 devoirs surveillés, 2 devoirs « maison » et 2 QCM par trimestre ne changera rien aux réputations et aux pratiques éventuellement différentes : les enseignants continueront, s'ils le font, à noter de manière différente, mais avec le même nombre de devoirs...**

L'enjeu d'une harmonisation est bien de définir une pratique de notation commune, et cela suppose, **dans le cadre des épreuves terminales, une procédure complexe d'harmonisation autour d'attendus partagés**. Avec le contrôle continu, et la fin des épreuves terminales dans certaines disciplines, c'est en réalité la perte d'une culture commune de l'évaluation et donc de ce qu'il faut enseigner, de comment le noter qui se met en place. **C'est toute une socialisation qui ne va plus se faire, les manières d'enseigner risquent donc de devenir de plus en plus locales et donc inégalitaires.**

Avec le contrôle continu, et la fin des épreuves terminales dans certaines disciplines, c'est en réalité la perte d'une culture commune de l'évaluation et donc de ce qu'il faut enseigner, de comment le noter qui se met en place. **C'est toute une socialisation qui ne va plus se faire, les manières d'enseigner risquent donc de devenir de plus en plus locales et donc inégalitaires.**

Cette procédure va-t-elle rassurer les parents ?

Non, pour les raisons indiquées ci-dessus : cette procédure formelle ne changera rien aux réputations éventuelles de tel ou tel enseignant. On peut au contraire penser que, d'une part, cela va créer de la défiance chez les nombreux parents qui, jusqu'ici, ont confiance dans l'institution (on les incitera à se poser des questions que, jusqu'ici, ils ne se posaient pas, parce qu'elles n'avaient pas lieu d'être), et d'autre part cela va inciter les parents à contester toujours plus les évaluations des enseignants. C'est donc à coup sûr une source de conflits croissants avec les parents, et de défiance généralisée.

Que faire concrètement ?

Éviter la généralisation du PLE à tous les niveaux du lycée :

Sont concernés uniquement les disciplines du tronc commun, les enseignements de spécialité en première et les enseignements optionnels du cycle terminal (Première et Terminale). **Selon les textes ministériels, les classes de Seconde et de postbac, le Français, la Philosophie et l'EPS ne sont pas concernés par le PLE.**

Rédiger un PLE « lisible et synthétique » mais non engageant et non opposable :

Veiller à rester le plus possible dans les généralités, sans quantifier quoi que ce soit, et en s'appuyant sur ce qui se fait déjà dans le lycée. **Il faut donc s'en tenir à rappeler les grands principes d'évaluation communs à toutes les disciplines sans précision des cadences, types et seuils d'évaluation** et privilégier des formules du type : « des devoirs communs pourront être organisés », « une évaluation globale par période sera menée dans la mesure du possible », « un nombre suffisant d'évaluations sera mis en œuvre ».

Rappeler les contraintes réelles de l'évaluation au quotidien :

Il faut souligner les adaptations constantes à nos classes et aux multiples contraintes : échéances du calendrier scolaire (fin de trimestre, orientation...) ; volume horaire de nos disciplines ; calendrier scolaire et civil (jours fériés...) ; sorties, voyages et projets qui peuvent se placer sur les heures d'enseignement ; imprévus ; acquis des élèves à un moment donné ; mobilisation et motivation des élèves...

FACE AU PLE : NE PAS TOMBER DANS LE PIÈGE !

Rappeler que le conseil pédagogique n'a aucun pouvoir décisionnaire :

La liberté pédagogique est inscrite dans la loi : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre

chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. **Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.** » (Article L912-1-1)

Dans de nombreux pays, les gouvernements ont fait le choix d'investir massivement dans l'Éducation. En France, le gouvernement fait le choix de continuer à supprimer des postes, alors même que les effectifs augmentent et que la crise sanitaire nécessite un investissement conséquent dans l'Éducation, pour l'avenir de la jeunesse.

1883 suppressions d'emplois à la rentrée 2021 alors que les effectifs augmentent dans les collèges et les lycées. Depuis 2018, les budgets des gouvernements Macron ont acté la suppression de 7 490 emplois alors que les effectifs augmentaient de 63 662 élèves. 7490 suppressions d'emplois, c'est l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte !

Les conséquences sont visibles, en particulier l'augmentation des effectifs dans les classes.

Agissons pour dire stop aux suppressions de postes !

Classes surchargées :
77%
des collèges
en forte tension
plus de la moitié
des classes
à plus de 24 élèves.
enquête Snes-FSU
#ALERTEEFFECTIFS



Classes surchargées :
81%
des lycées
en forte tension
plus de la moitié
des classes à plus
de 30 élèves.
enquête Snes-FSU
#ALERTEEFFECTIFS

**MANIFESTATION
MARDI 5 OCTOBRE 2021
Saint-Denis / RDV à 9h00
PETIT MARCHÉ → PRÉFECTURE**

FORMAT N SYNDICALE

Les stages syndicaux du 1^{er} semestre

- **Stagiaires : Audrey Moreau**
 - ▲ 8 novembre lycée Belpierre (Saint Denis)
- **Retraite : Michel Zerwetz**
 - ▲ Mardi 9 novembre 2021 de 9h à 17h au Lycée Antoine Roussin (Saint Louis)
 - ▲ Vendredi 12 novembre 2021 de 9h à 17h au Lycée Mémona Hintermann-Affejee (Saint Denis)
- **Stage « militants » : secrétariat – responsables de secteurs**
 - ▲ Mardi 16 novembre lycée Bel Air (Sainte Suzanne)
 - ▲ Jeudi 18 novembre collège Plateau Caillou (Saint Paul)
- **Non-titulaires : Frédéric Ramassamy**
 - ▲ Lundi 22 novembre au COGOHR (Trois Bassins)

Congrès de la Fsu départementale

Du 7 au 9 décembre

Les stages syndicaux du 2^{ème} semestre

Congrès du Snes Académique fin février début mars

- **Stage AESH : intervenant du national**
- **Stage lycée : intervenant du national**
- **Stage CPE : intervenant du national**
- **Stage PSYEN : intervenant du national**
- **Stage AED : intervenant du national**



Fonction publique : l'échec d'une politique salariale

La FSU est intervenue lors de la conférence salariale au ministère de la Fonction publique en exigeant principalement une revalorisation d'urgence de 5% de la valeur du point d'indice et l'ouverture d'une véritable négociation à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique. La ministre annonce un « cycle de discussions » mais sans aucun bouger sur la valeur du point d'indice : c'est inacceptable, surtout en période de reprise de l'inflation. La seule annonce a été le relèvement du minimum Fonction publique pour l'aligner sur la hausse du SMIC.

La ministre prétend qu'une revalorisation de la valeur du point serait « trop uniforme » voire « inégalitaire ». Or, la FSU a fait la démonstration que les agent-es les moins bien rémunéré-es en sont tout autant victimes : par exemple, les catégories C pour lesquelles il y a eu de timides annonces en juillet, ou encore les AESH, accompagnant-es des élèves en situation de handicap pour lequel-les des possibilités - trop faibles - d'avancement avaient été présentées : la plupart des perspectives ouvertes se trouvent aussitôt refermées car rattrapées par l'inflation et la hausse du SMIC. Rien de sérieux ne peut donc être fait sans, a minima, l'indexation de la valeur du point sur l'inflation. La FSU exige aussi que le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soit sérieusement traité. Le développement des régimes indemnitaires est globalement défavorable aux femmes et les métiers les plus féminisés restent les moins bien rémunérés à qualification égale. Les diagnostics existent, il faut dépasser les constats et supprimer les écarts salariaux.

Plusieurs secteurs de la Fonction publique subissent une véritable crise de recrutement, les salaires décrochent, les conditions de travail ne cessent de se dégrader en raison d'une poursuite de l'austérité budgétaire et des suppressions de postes : il est urgent d'agir. Le refus de la ministre réitéré ce matin appelle à la mobilisation pour imposer nos revendications : le **23 septembre** dans l'Éducation et l'Enseignement Supérieur, le **5 octobre** dans le cadre interprofessionnel, montrons notre détermination à obtenir une autre politique salariale.

Les Lilas, le 21 septembre 2021

MANIFESTATION
MARDI 5 OCTOBRE 2021
Saint-Denis / RDV à 9h00
PETIT MARCHÉ → PRÉFECTURE



UN EMPLOI, UN SALAIRE, UNE RETRAITE
POUR VIVRE DIGNEMENT !

